Programme Socrates: intégration de la Turquie parmi les pays bénéficiaires

1996/0130(COD) - 13/05/1996 - Document de base législatif

-OBJECTIF: permettre à la Turquie de participer au programme SOCRATES. -CONTENU : modification de la décision n°819/95 du Parlement et du Conseil relative au programme SOCRATES, afin de faire bénéficier la Turquie de ce programme. La participation de la Turquie permettra aux étudiants turcs et européens de renforcer leurs relations et contribuera au renforcement de la démocratie et du respect des droits de l'homme dans ce pays. En ce qui concerne la contribution financière de la Turquie à SOCRATES, elle se ferait soit par une contribution directe de ce pays, soit par la mise à disposition de fonds prévus au titre de la coopération financière CE-Turquie (ou d'une combinaison des deux).